

LA FOURRIERE ANIMALE



Le rôle d'une fourrière animale est d'accueillir les animaux domestiques errants puis de retrouver leur propriétaire. Le tatouage (ou la puce) est indispensable aussi bien pour les chiens que pour les chats puisqu'elle permet la fourrière de contacter rapidement les propriétaires.

Les agents de la Police Municipale interviennent pour aller chercher les animaux qui sont signalés errants, ils sont ensuite amenés à la fourrière, placés dans un box individuel nettoyé régulièrement. Ils sont nourris tous les jours.

Si l'animal n'a pas été repris par son propriétaire, à compter de 8 jours ouvrés (sans compter les week-ends et jours fériés) après sa prise en charge par la fourrière, il est considéré comme abandonné. Il devient propriété de la commune et pourra alors être pris en charge par une association de protection animale, pour être proposé à l'adoption.

Vous avez perdu votre animal domestique ou si vous trouvez un animal errant appelez la Police Municipale 02 32 53 47 16.